



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 38 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

Qatar : *projet de résolution

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 sur la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, portant sur l'examen et l'évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90¹ et sur l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique² et sa résolution 58/233 du 23 décembre 2003, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international »;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international³ »;

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Réaffirme* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique²;
3. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/57/304, annexe.

² A/57/304, annexe.

³ A/59/206.

I. Mesures prises par les pays et organisations africains

4. *Se félicite* des efforts déployés par les pays africains en vue d'élaborer des plans directeurs sectoriels et d'appliquer des programmes précis du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

5. *Se félicite également* de l'engagement pris par les pays africains de promouvoir l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment en établissant des objectifs de dépenses dans les domaines prioritaires sectoriels du Nouveau Partenariat;

6. *Se félicite en outre* de l'approbation par le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique des projets prioritaires relatifs aux infrastructures et au développement des capacités, qui doivent être mis en œuvre par les communautés économiques régionales;

7. *Encourage* l'intégration plus poussée des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans les programmes des instances et organismes régionaux, ainsi que les programmes en faveur des pays africains les moins avancés;

8. *Apprécie* les efforts continus faits par les pays africains pour intégrer une perspective sexospécifique et émanciper les femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et, à cet égard, constate avec satisfaction la Déclaration sur l'égalité entre les sexes en Afrique adoptée par le troisième Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba en juillet 2004;

9. *Constate avec satisfaction* les progrès importants qui ont été réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Mécanisme auquel les pays participants feront des contributions financières et le lancement des missions d'appui à plusieurs pays africains;

10. *Souligne* que les progrès faits dans l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dépendent aussi d'un environnement international favorable à la croissance et au développement en Afrique;

II. Réponse de la communauté internationale

11. *Se félicite* de l'effort fait par les partenaires du développement en vue de renforcer les partenariats avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

12. *Se félicite également* de l'appui financier fourni par de nombreux partenaires du développement aux différents programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et note avec satisfaction à cet égard que certains pays développés ont engagé des ressources pour le Mécanisme de financement de la préparation des projets du Nouveau Partenariat et fourni des ressources aux fins des activités de renforcement institutionnel au Secrétariat du Nouveau Partenariat et à certaines communautés économiques régionales;

13. *Souligne* la nécessité pour les partenaires du développement d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique avec les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

14. *Prend note* de la prolongation jusqu'au 31 décembre 2006 de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et appuie l'appel lancé en faveur d'un nouveau cadre pour la viabilité de la dette qui incorporerait plus explicitement l'impact du service de la dette sur les besoins de financement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

15. *Souligne* la nécessité de prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie;

16. *Exhorte* les pays développés à accroître l'aide publique au développement versée aux pays africains et à améliorer l'efficacité de l'aide;

17. *Réitère* la nécessité pour la communauté internationale, en particulier les pays développés, d'accroître la cohérence des politiques relatives aux échanges, à l'aide et à l'endettement concernant l'Afrique et d'assurer des dépenses d'investissement importantes pour aider à financer les priorités du Nouveau Partenariat;

18. *Se félicite* de la création du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et attend avec intérêt ses recommandations sur les mesures que la communauté internationale doit prendre pour renforcer l'appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

19. *Engage* la Commission pour le développement social et la Commission de la femme à mettre en vedette le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans les prochains thèmes prioritaires;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant des contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties intéressées par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, telles que le secteur privé et la société civile.